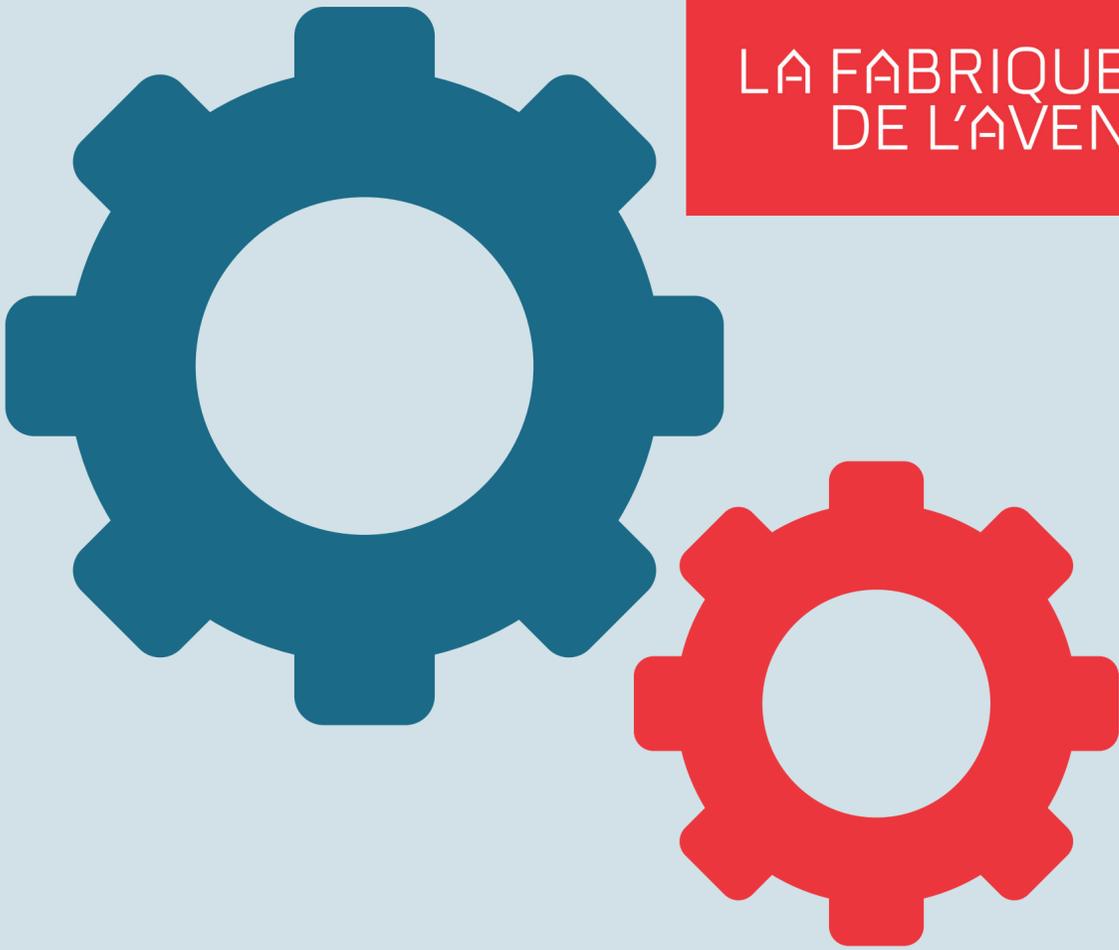


**UIMM**

Indre

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR



CONSTRUIRE LE MONDE DE DEMAIN

# BULLETIN D'ADHÉSION

**ANNÉE 2022**

9 rue des Ingrains 36000 Châteauroux  
Contact : 02 54 29 42 00

# L'ENTREPRISE QUI ADHÈRE À L'UIMM INDRE

Raison sociale\*       Forme juridique   
N° SIRET\*       Code APE   
Adresse\*       Conv. coll\*   
Date de création de l'entreprise\*

**Votre secteur d'activité :**

B2B       B2C

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Automobile           | <input type="checkbox"/> Fonderie               |
| <input type="checkbox"/> Aéronautique         | <input type="checkbox"/> Maintenance            |
| <input type="checkbox"/> Chaudronnerie        | <input type="checkbox"/> Mécanique de précision |
| <input type="checkbox"/> Charpente métallique | <input type="checkbox"/> Autre :                |

Précisez :

Site internet :

Facebook :

LinkedIn :

Twitter :

Instagram :

Travailleurs indépendants : merci de remplir impérativement les mentions suivantes\* :

Êtes-vous affilié à la protection sociale des travailleurs indépendants ?     oui       non

Numéro de compte TI URSSAF :

# LES FEMMES ET LES HOMMES QUI S'IMPLIQUENT

## VOUS / RESPONSABLE ADHÉSION

Nom\*

Prénom\*

Fonction\*

Date de naissance

Email\*

Portable\*

Êtes-vous actionnaire de l'entreprise ?  oui  non

Si oui, majoritaire ?  oui  non

### VOTRE ASSISTANT(E)

### VOTRE SERVICE COMPTABILITÉ

Nom :  Prénom :

Nom :  Prénom :

Fonction :  Tel. direct :

Fonction :  Tel. direct :

E-mail :

E-mail :

### AUTRES CONTACTS DANS L'ENTREPRISE QUI POURRONT BÉNÉFICIER DES SERVICES De l'UIMM INDRE

Acceptent de recevoir la newsletter mensuelle et l'hebdo juridique\* :  oui  non

Fonction	Nom, Prénom	Téléphone	Email	Newsletter et hebdo juridique
PRÉSIDENT				
DG				
DRH				
DAF				
DIR.COMMUNICATION				
DIR. AFF. PUBLIQUES				
RESPONSABLE QSE/HSE				
AUTRE				

Les informations recueillies sont nécessaires à l'enregistrement de votre adhésion et sont soumises à une totale confidentialité. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont uniquement destinées à l'usage de notre structure. Elles ne seront communiquées ni individuellement, ni en masse à aucune tierce partie, sauf accord express de votre part. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée (mai 2018) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez à tout moment accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à [contact@uimm36.com](mailto:contact@uimm36.com)

# LA COTISATION À L'UIMM INDRE

Montant : chaque adhérent contribue à hauteur de 0.20% de la masse salariale dé plafonnée déclarée à l'URSSAF sans pouvoir être inférieure à 500€. Elle est appelée et calculée en début d'année sur les salaires de l'année précédente. Une déduction est prévue au prorata de la date d'adhésion.

Adhésion à titre :  individuel  collectif (groupe...)

Fonction	Hommes	Femmes	Total
Cadres			
Agents de maîtrise			
Ouvriers			
Employés			
Contrats de professionnalisation			
Contrats d'apprentissage			
Travailleurs handicapés			
<b>Effectif total au 31/12/20</b>			

Équivalent temps plein au 31/12/21\* :

Masse salariale dé plafonnée\* (€) :

Chiffre d'affaire 2021 (€) :

Avant de procéder au règlement, merci de nous contacter en joignant votre dossier d'adhésion complété et signé à l'adresse suivante :

a.chain-millet@uimm36.com

Nous nous engageons à vous répondre dans les 48h !

*\*Votre cotisation donne droit à une déduction fiscale : elle passera en charges déductibles (art.39 de CGI) du résultat imposable de votre entreprise. Il suffit de l'inscrire au compte de frais divers de l'exercice auquel elle se rattache.*

# POUR MIEUX VOUS CONNAITRE & RÉPONDRE À VOS BESOIN

## Comment avez-vous connu l'UIMM INDRE ?

- Réseau / Bouche à oreille  Médias / Réseaux sociaux
- Lors d'un événement de l'UIMM  Autre : précisez :

Recommandation / parrainage de :

## Quelles sont vos principales attentes en rejoignant l'UIMM Indre ?

- Vous engager dans les actions de l'UIMM Indre pour défendre les intérêts des entreprises du territoire
- Obtenir des informations fiables et un décryptage sur les mesures et grands enjeux qui vous concernent
- Bénéficier de l'expertise de l'UIMM dans les domaines fiscaux, sociaux, économiques, RSE et administratifs
- Echanger et faire du partage d'expérience avec des entreprises du territoire (tous secteurs)
- Développer votre réseau
- Bénéficier des services emploi-formation et juridique de l'UIMM Indre
- Autre, précisez :

L'UIMM36, grâce à sa collaboration avec le Medef Indre dispose de sièges bénévoles dans de nombreuses instances économiques, sociales et de formation dont les décisions ont un impact direct sur la vie des entreprises, telles que la CCI, les Prud'Hommes, l'URSSAF, la CPAM, le CESER ...

Si un rôle se libérait dans le futur, seriez-vous intéressé ?  oui  non

Nous sommes à votre écoute et vous accompagnons de façon personnalisée.

Souhaitez-vous être contacté dans les prochains jours par notre chargé de relations adhérents ?

oui  non

La présente adhésion est renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par écrit un mois avant échéance.

Fait à

Signature

Le

Cachet de l'entreprise

# BORDEREAU DE COTISATION UIMM INDRE - 2022

Montant : chaque adhérent contribue à hauteur de 0.20% de la masse salariale dé plafonnée déclarée à l'URSSAF sans pouvoir être inférieure à 500€. Elle est appelée et calculée en début d'année sur les salaires de l'année précédente. Une déduction est prévue au prorata de la date d'adhésion.

## Réservé à l'administration :

N° adhérent :

N° de bordereau :

Date :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

## VOTRE COTISATION 2022 :

Effectif salarié au 31/12/21 :

Masse salariale dé plafonnée au 31/12/21 :  x 0.20% =

TOTAL DE VOTRE COTISATION (min. 500€) :

MODALITÉS DE PAIEMENT :  paiement en 1 fois (à l'adhésion)

paiement en 4 fois à dates fixes (10/01 ; 9/05 ; 12/09 ; 12/12)

Cette cotisation est à déduire intégralement dans votre comptabilité au titre de vos frais et charges (art 39 CGI), par inscription de la dépense au compte de frais divers (compte 628 en vertu des règles du PCG) de l'exercice auquel elle se rattache.

## Par chèque : à l'ordre de l'UIMM36

N° de chèque :

Banque :

*Merci de joindre votre chèque avec une copie de ce bordereau*

## Par virement : sur le compte Société Générale Bourges

Compte n° : 30003 00600 00037260144 10

IBAN : FR76 3000 3006 0000 0372 6014 410

BIC : SOGEFRPP

en date du :

*Envoyer copie de ce bordereau par courrier*